

Honoraires indicatifs du chef d'orchestre

Le cachet du chef d'orchestre est une question de négociation. La formation du chef d'orchestre, l'expérience du chef d'orchestre, l'âge du chef d'orchestre, la classe de force de l'association, les objectifs de l'association, la taille de l'association, les succès de l'association, enfin et surtout, les différences régionales et bien d'autres choses encore influencent les frais - ainsi que la solidité financière de l'association en tant qu'employeur. Il y a tellement de facteurs qui ne peuvent pas être pris en compte dans un seul tableau.

Qu'il s'agisse d'une société de musique ou que le musicien professionnel gagne une partie de son salaire grâce à cet engagement, nous voulons que le chef d'orchestre soit récompensé de manière attrayante en fonction de ses qualifications et de son expérience. Après tout, l'effort ne se limite pas aux répétitions et aux concerts. Pour une répétition d'une heure, le directeur musical utilise en moyenne au moins 1,7 heures de travail.

Les chiffres suivants (exemples) doivent être considérés comme des valeurs indicatives (les montants nets sans frais/prestations sociales sont à la charge de l'association, sauf accord contraire).

Faites nous la demande à l'adresse mail : president@ardm.ch

Exemple d'honoraires de conducteur (net hors frais)